

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4083

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention aux associations Vaulx aggro 2° chance et Sport dans la ville**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4083**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention aux associations Vaulx agglo 2° chance et Sport dans la ville**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2011-2014, et en application de la délibération n° 2011-2557 du Conseil du 17 octobre 2011 sur le développement solidaire, la Communauté urbaine de Lyon souhaite soutenir le fonctionnement de l'Ecole de la 2° chance et la mise en place d'une base de données opérationnelles pour les actions d'insertion de l'association Sport dans la ville.

1° - L'Ecole de la 2° chance

Les statuts de l'association Vaulx agglo 2° chance (E2C) prévoient de favoriser l'insertion professionnelle et sociale de jeunes adultes en grande difficulté, par des actions d'éducation, de formation, organisées dans un parcours en alternance. L'approche globale de l'E2C implique le développement de partenariats étroits non seulement avec les acteurs du monde de l'entreprise, mais aussi avec ceux du monde associatif ou institutionnel.

L'Ecole de la 2° chance de Vaulx en Velin fait partie du réseau national, présent dans 70 sites sur le territoire national. Les E2C sont nées pour offrir une solution à des jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification, vivent des situations sociales très difficiles et se retrouvent confrontés à la difficulté d'intégrer le monde du travail.

Les Ecoles de la 2° chance ne sont pas des écoles au sens scolaire du terme, mais des équipements ciblés sur un objectif : permettre l'accès à l'emploi de jeunes avec une méthode intensive sur une durée limitée.

Les caractéristiques du public sont :

- jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire,
- n'ayant pas de diplôme ou de qualification, ou ayant une qualification inférieure au niveau IV,
- vivant une situation difficile mais motivés pour intégrer et s'engager dans une démarche de recherche professionnelle et de remise à niveau.

Le cursus alterne parcours pédagogique adapté et stages rémunérés en entreprise avec un statut. La durée moyenne du parcours est de 6 à 8 mois. 213 entreprises ont accueilli des stagiaires en 2012 d'où l'importance de tisser un réseau d'entreprises pertinent.

L'Ecole de la 2^e chance de Vaulx en Velin comptait, en 2012, 181 jeunes dont 125 entrés en 2012. Sur ce total, 116 ont signé un contrat pédagogique (soit un taux d'abandon de 27 %). 83 jeunes sont sortis et 56 sont encore présents en 2012.

Les jeunes inscrits à l'E2C provenaient, en 2012, à 47 % de Vaulx en Velin et à 53 % d'autres communes de l'agglomération. Cette proportion est amenée à croître dans le cadre d'une montée en charge de cet équipement à l'échelle de l'agglomération.

Afin d'accompagner cette évolution et de renforcer le partenariat entre cet équipement et les milieux économiques, la Communauté urbaine se propose de participer au fonctionnement de l'E2C en 2013 pour un montant identique à 2012, à savoir 100 000 € selon le budget prévisionnel 2013 suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	26 050	Région Rhône-Alpes	280 500
services extérieures	209 860	Etat	280 500
autres services extérieurs	64 430	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	40 000
impôts et taxes	31 282	Commune de Vaulx en Velin	130 000
charges de personnel	574 378	autres communes	40 000
autres charges	11 000	Communauté urbaine de Lyon	100 000
dotation aux amortissements	18 000	fonds social européen	35 000
		Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL)	9 000
		taxe d'apprentissage	20 000
Total	935 000	Total	935 000

2° - Sport dans la ville

Créée à Lyon en 1998, Sport dans la ville est la principale association d'insertion par le sport en France. Elle permet de favoriser chaque année l'insertion sociale et professionnelle de 3 000 jeunes issus des quartiers prioritaires en politique de la ville. Pour que chaque jeune trouve le chemin de l'emploi, l'association a créé le programme "Job dans la ville" destiné à favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes dès l'âge de 15 ans. Ce programme prépare l'accès des jeunes à une qualification et un emploi durable par des actions concrètes et un suivi individualisé par un conseiller. Un parrainage par des salariés d'entreprises partenaires est également proposé.

Depuis 2008, Job dans la ville a accompagné 550 jeunes dont 85 % ont accédé à un emploi ou à un cycle de formation adapté. Compte tenu du développement des actions d'insertion, Sport dans la ville prévoit aujourd'hui, de se doter d'un outil informatique permettant un suivi consolidé de l'ensemble de ses bénéficiaires en parcours d'insertion et ce de façon pluriannuelle, soit en tout 8 500 fiches individuelles. La nouvelle base de données à construire permettra un suivi précis du déroulement des parcours et sera conçue de façon à ce que ses résultats puissent être consolidés au niveau de l'agglomération avec ceux des autres opérateurs d'insertion.

La Communauté urbaine participe déjà au fonctionnement de "l'incubateur d'entreprises" créé par l'association Sport dans la ville pour un montant de 50 000 € annuels. Afin de permettre la mise en place du suivi informatique des bénéficiaires du programme Job dans la ville, la Communauté urbaine se propose en 2013 de participer en complément à sa création à hauteur de 25 000 € sur un coût total de 112 643 € se répartissant comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
création base de données, dont :		fondations	35 000
. achat du logiciel	11 960	dons particuliers	31 743
. paramétrage des états	36 705	Communauté urbaine de Lyon	25 000
. installation, entretien, suivi de projet, formation	20 428	autres recettes	12 800

gestion base de données	35 450		
Total	104 543	Total	104 543

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total 125 000 € au profit d'associations dans le cadre du développement solidaire, pour l'année 2013, répartis comme suit :

- association Vaulx agglo 2° chance (E2C) : 100 000 €,
- association Sport dans la ville : 25 000 €,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les associations ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O2297.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.